# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

# **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

## **UNITE D'ENSEIGNEMENT**

## **ELEMENTS DE DROIT CIVIL**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE: 71 32 01 U21 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 703
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2001 sur avis conforme de la Commission de concertation

## ELEMENTS DE DROIT CIVIL

#### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

#### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir les compétences de base dans le domaine du droit civil ;
- d'utiliser le langage approprié;
- d'adapter ses connaissances à l'évolution de la matière ;
- d'identifier, de définir et de caractériser les personnes ressources et les outils de référence utiles à la résolution de problèmes simples.

#### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- ♦ de comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- d'émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

#### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

#### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

#### Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en disposant d'une documentation choisie,

- de résoudre un problème simple relatif au droit civil auquel il pourrait être confronté dans la vie courante (privée ou professionnelle) et plus particulièrement :
  - d'identifier le problème ;
  - de l'analyser et d'en déterminer les implications légales en cause ;
  - ◆ d'identifier les personnes ressources et les outils de référence utiles à la résolution du problème;

Eléments de droit civil Page 2 sur 4

• de proposer une solution.

## Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la présentation judicieuse des choix retenus,
- la cohérence de la solution préconisée,
- l'argumentation développée,
- la clarté et la précision de l'exposé sur un plan juridique.

#### 4. PROGRAMME

## L'étudiant sera capable :

face à des situations issues de la vie courante (privée ou professionnelle), relatives au droit civil, en disposant d'une documentation appropriée,

- de s'approprier les concepts de base et les notions essentielles de droit, tels que :
  - les différents sens du mot "droit",
  - les sources du droit et ses subdivisions,
  - les caractéristiques et compétences des différentes juridictions de l'ordre judiciaire ;
- de s'approprier les concepts de base et les notions essentielles relevant du droit civil, tels que :
  - la personnalité juridique (les personnes physiques, les personnes morales, l'identification des personnes physiques),
  - la capacité,
  - le mariage,
  - les biens et leurs classifications,
  - le droit de propriété,
  - la théorie générale des obligations (contrats, responsabilité civile),
  - la preuve ;

à partir de situations concrètes,

- de décrire les démarches légales essentielles à effectuer ;
- ♦ d'identifier les intervenants essentiels susceptibles d'être rencontrés ou consultés et de caractériser globalement leur rôle ;
- ♦ d'exposer dans un langage clair et précis à l'intervenant consulté le problème relevant du droit civil ;
- de déterminer les documents probants, de les rassembler ;
- d'actualiser ses connaissances juridiques.

Eléments de droit civil Page 3 sur 4

## **5. CHARGE DE COURS**

Un enseignant.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Droit civil	CT	В	32
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

Eléments de droit civil Page 4 sur 4